



COMPTE RENDU RÉUNION CDVB33 DU 28/04/2025

Membres présents :

- Laurent DELAVault, Président
- Alain ALLIOT, Trésorier et Président de VLG
- Stéphane BONNIN, commission « jeunes »
- Gilbert LACOUME, commission discipline
- Alain TRÉVISIOL, membre

Autres présents :

- Olivia BOTTE, salariée – Agent Administratif
- Corinne CARDASSAY, salariée – Agent Technique et Développement Départemental
- Méline MARSAULT, alternante, chargée de la communication

Absents excusés :

- Allister GEORGE, responsable de la commission arbitre
- Sylvain REQUADA, bénévole à la commission arbitre
- Arno BARRABÈS, bénévole à la commission arbitre
- Jean Paul PIROTTE

Invités :

Début de la réunion à 19h00.

Discipline :

Pas de dossier « discipline » en cours. Cependant, le CDVB33 a reçu une alerte concernant des propos inappropriés d'un entraîneurs envers une jeune joueuse M18.

Une commission « éthique/violence » va être nécessaire. Toute suspicion de dérive verbale et / ou physique au sein d'un club devra être signalé au CDVB33 qui après interrogation auprès des parties concernées fera suivre le signalement à la cellule dédiée de la Direction Départementale Jeunesses et Sports.

Jeunes :

Tous les champions de Gironde ont été désignés et récompensés, sauf en M18 féminine, car il y a des matchs encore non-joués. Les photos seront diffusées avec le palmarès sur le site internet du CDVB33 dès qu'elles seront réceptionnées par le pôle communication.

Les classement sont faits et les clubs participants aux finales « proxy » (meilleures équipes de chaque département de Nouvelle Aquitaine) ont été informés.

- M11 et M15 : finale le 11/05
- M13 et M18 : finale le 25/05

Implantations majoritairement en Gironde pour la zone Sud, sauf :

- M18 F : Dax (40)
- M18 M : St Jean de Luz (64)
- 15 F 4X4 : Bonne Encontre (47)



Seniors :

Phase 2 à mi-parcours. Derniers matchs prévus le 1/06/2025. Peu de reports sur cette 2^{ème} phase. Les changements concernent principalement les horaires et les lieux de matchs. Pas d'incident d'incivilité rapporté depuis la dernière réunion. Laurent va envoyer un sondage au club pour relever les points positifs et négatifs de la programmation 2024/2025 et demander avis pour la composition des poules 2025/2026.

Arbitre :

Commission absente, pas de compte-rendu.

Le CDVB33 confirme qu'à partir de la saison prochaine, les clubs recevront une facture de provision de frais d'arbitrage avec les engagements, sur la base de 14 matchs. Une régulation sera faite pour les « play-off / play-down ». Les arbitres seront défrayés par le CDVB33 mensuellement, par virement.

Technique et Développement :

Interzone du 12/04 accueilli par le comité de la Vienne. Organisation Ligue.

La Gironde se qualifie en M13 pour les mini volleyades, le 17/05 à Rouen.

M13 M2, 1^{er} au tournoi Open.

Pas de qualification pour les M12. Hormis le fait établi du niveau de jeu en baisse pour cette catégorie d'âge, la modification de dernière minute des sportives (ordre des matchs non respecté, par exemple) n'a pas été en la faveur du comité Gironde. Situation qui a créé de la tension au sein de plusieurs comités. Est à déplorer que les Landes ne se sont pas déplacées aux interzones.

Autre constat : pas de feuille de match, ni de feuille de compétition, ni feuille de rotation sur les deux journées de qualification, qui a entraîné des défauts d'arbitrage comme les fautes de positions non sifflées ou demande de temps mort au-delà des 2 règlementaires, entre autres.

Cependant, le CDVB33 reconnaît qu'il y a eu du mieux par rapport aux saisons précédentes, mais qu'il y a encore des améliorations à apporter sur les sportives qualificatives.

Le constat de la faiblesse de niveau de jeu s'affirme, y compris dans les clubs où d'habitude, il y a de la performance. Cela peut s'expliquer en partie par la qualité de formation des plus jeunes dans les clubs, par des entraîneurs peu ou pas formés et manquant d'expertise.

Formation encadrants :

Départ de Monsieur Pénigaud au niveau de la ligue. En nouvelle Aquitaine, seules 4 personnes sont habilitées à être formateur de formateur, dont 3 entraîneurs Pro, qui n'auront pas le temps à dégagé pour cette mission. Une partie de mission de formation a été attribuée à la CTR de la région Bretagne.

Aujourd'hui, Corinne assure le module M2DRE2 « accueil du jeune public » au sein du CDVB33. Interrogation sur la possibilité du CDVB33 de reprendre l'ensemble des modules DRE (proposition à tous les comités par Christian Pénigaud), qui représentent 5 week-ends de formation, entre la théorie en visio et la pratique au CREPS.

Corinne prendra contact avec Christian et la CTR de Bretagne pour consultation sur le devenir des formations des entraîneurs en Nouvelle Aquitaine.

Autre(s) action(s) :

Mise en place d'un camp d'été à Sanguinet, la dernière semaine d'août pour les M13 filles et garçons (30 enfants maximum).

Budget et organisation bouclés. Participation financière des stagiaires : de 600€ la semaine.

En attente de l'accord de la ville de Biscarrosse pour l'accès à un gymnase avant d'envoyer la communication aux clubs.



Projet monté par Maël Coulet, stagiaire en management du sport, qui encadre également les M11 et M13 en sélection, en collaboration avec Méline notre apprentie en communication et Corinne.

Autre projet en cours de développement : création d'un tournoi de volley assis (initiation et « expert »). Une rencontre avec l'équipe du Haillan sera programmée pour récolter les données spécifique à cette pratique.

Affinitaire :

Reprise des opérations Smashy à l'école Grand Parc en Juin

Compet lib :

Préparation de la finale le 4 juin à Eysines.

Les coupes : en Loisirs et Heitz les qualifications sont faites (pas de noms d'équipes au jour de la réunion). Coupe Aïcoberry en cours de finalisation ; manque le match ASI / LIBOURNE.

A signaler cette saison l'augmentation des incivilités pendant les matchs, principalement sur l'arbitrage, critiques entre joueurs. Certaines équipes revendiquent de la compétitivité, mais sans la contrainte du championnat VB. Pourtant, tout est dans la dénomination de la pratique :

« CHALLENGE LOISIRS ».

Question sur le droit de participation à la coupe « loisirs » : seules les équipes engagées sur le « challenge loisirs » peuvent participer à la coupe loisirs. Sont exclues les équipes Open. Voir règlement accessible sur le site internet du CDVB33 (dernière mise à jour en 2022, pas de changement depuis).

Cette saison, il y a eu une « dérogation » pour une équipe Open, afin d'équilibrer les poules. Laurent demande que cela ne soit plus possible la saison prochaine et que le règlement soit appliqué. Pour rappel, la poule « Open » est à la base « sport entreprise » ou « Corpo » ouverte à des licenciés.ées non-entreprise ou corpo, d'où la nouvelle dénomination en « Open ».

Section V.L.G :

R.A.S

Beach : commission non representee.

R.A.S

Trésorerie :

Plus de relances de factures non réglées cette saison. Outre les « experts en oubli de paiement », de plus en plus de clubs ont des trésoreries tendues. Les baisses d'aides publiques ou retard de versement sont les principales raisons. Une ultime relance sera faite mi-mai pour que les factures en cours soient réglées avant l'assemblée générale. Les derniers bordereaux seront facturés après l'AG pour clôturer la saison.

Une sanction de non-réaffiliations pourra être appliquée pour les clubs qui ne seront pas à jour de leurs factures en cours, à l'issue de l'AG.

Alain Trévisiol demande comment savoir si le club est à jour de ces factures. Réponse : envoi du grand livre sur demande. En règle générale, si le club ne reçoit pas de relance, c'est qu'il est à jour.

Administratif :

Laurent va contacter divers prestataires pour des devis, dans le cadre de l'optimisation de l'environnement numérique des salariées. Corinne et Olivia vont finaliser la liste de leurs besoins : boîte mail et contacts synchronisée, bureau partagé, matériel informatique adapté, entres autres.

Prélèvement de l'ancien site internet toujours actif à clôturer.



Olivia demande à chaque commission de lui envoyer le compte-rendu de la saison pour la rédaction du rapport d'activité pour l'AG.

Assemblée Générale :

La date est arrêtée au jeudi 19 juin à 19h. Deux clubs ont proposé l'accueil de l'assemblée générale : Mios et Ambarès. Après consultation entre le bureau et les membres du CDVB33 **Laurent prend la décision de centraliser la réunion à proximité de Bordeaux.** Une demande de salle auprès de la maison des associations de Mérignac va être faite prochainement et ainsi pouvoir profiter d'une capacité de parking suffisante.

Communication :

Modification de l'abonnement CANVA. Il est désormais gratuit pour les associations.

Modifications et rajouts d'informations : Chaque commission aura un accès privé pour pouvoir procéder aux modifications ou rajout d'informations concernant sa page.

Demande de clubs pour l'ajout sur le site internet, d'une page « offre et demande » pour le recrutement d'entraîneurs / joueurs. Les clubs devront adresser leurs annonces au comité qui les publiera.

Fin de contrat pour Méline le 5/09/2025. Le mois de juin sera dédié à la prise en main des différentes fonctions par les salariées. Olivia demande si un(e) nouvel/nouvelle apprenti(e) sera recruté(e). Laurent répond négativement, estimant que les missions « communication » sont accomplies. Méline suggère que le CDVB33 recrute un(e) autre apprenti(e) axé(e) sur le marketing et recherche partenaires, mission nécessaire qui ne faisait pas partie de son cursus. Le CDVB33 a déjà des candidatures à étudier.

Divers :

Licences :

Constat d'une récurrence de manquement à la conformité des licences, pour tous les championnats départementaux. Le bureau et les membres du CDVB33 prennent la décision instaurer des sanctions financières (voir tarifs) et sportives à partir de la saison 2025/2026.

Les infractions relevées sur la 1^{ère} journée de championnat de match seront directement sanctionnées d'une amende, suivies d'un avertissement aux clubs concernés pour se mettre en conformité.

En cas de récidive :

- 1^{ère} récidive : amende + avertissement de sanction sportive
- 2^{ème} récidive : amende + sanction sportive (match perdu par pénalité)
- 3^{ème} récidive : amende + disqualification

La sanction sportive sera mentionnée dans le RPE.

Tarifs 2025/2026 : pas d'augmentation pour les licences/engagement/affiliation. En revanche, le tarifs des amendes va être rectifié. **Le bureau et les membres optent pour un tarif de 10€ par défaut de qualification (joueurs et entraîneurs) constaté sur les feuilles de match :**

- Numéros de licences non-renseignés sur la feuille de match
- Numéro de licence ne correspondant pas au joueur / à la joueuse
- Joueur / joueuse non-licencié(e)
- Défaut de surclassement
- Catégorie d'âge non conforme à la poule (hors dérogation).
- entraîneur sans licence « encadrement ». Pour les accompagnants à titre exceptionnel, licence «bénévole» obligatoire.



Ce tarif va être ajouté la grille tarifaire du CDVB33 et sera envoyée prochainement aux clubs girondins.

Olivia a constaté qu'une information sur le tarif de 6€ « licence beach même club » n'a pas été renseignée sur la grille tarifaire 2024/2025, alors que l'article est référencé dans le logiciel de facturation. Le tarif sera ajouté à la grille tarifaire 2025/2026. Elle a également reformulé les tarifs « engagement jeune », car le libellé de la saison 2024/2025 a porté à confusion la tarification.

APPEL URGENT À BÉNÉVOLES :

Le CDVB33 est en pénurie de bénévoles pour le fonctionnement optimal.

À ce jour, il est urgent d'avoir :

1. 1 secrétaire général (e)
2. 1 trésorier (en projet de libérer Alain Alliot de cette charge)
3. Renfort de la sportive jeune pour l'organisation et suivi des championnats
4. Renfort de la sportive compét'lib
5. Constitution de la commission beach
6. Affinitaire
7. médical
- 8. Constitution impérative d'une commission éthique et discipline.**
- 9.**

Autres informations :

Le club du Haillan annonce ne plus avoir assez de joueur pour se maintenir en volley assis 6*6. Départ et blessures de joueurs.

Gilbert Lacoume présente sa démission, après 39 ans de loyaux services au sein du CDVB33.

Le bureau et les membres ont accepté sa décision, après l'avoir chaleureusement remercié.

Fin de la réunion à 21h10.

Compte-rendu lu et approuvé par le Président du CDVB33.